

Veolia via Airtag, le mobile paie le ticket de transport

Accessoire

Posté par : JPilo

Publié le : 12/11/2009 0:00:00

VEOLIA Transport choisit AIRTAG pour le développement de son application de transport sur mobiles NFC

AIRTAG développe l'application « Bpass » permettant aux utilisateurs des transports en commun de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur d'utiliser leur mobile comme titre de transport et de recharger leurs abonnements en ligne.

Le projet Nice Ville NFC



VEOLIA Transport développe des services innovants sur téléphone mobile pour faciliter les déplacements.

A ce titre, le groupe VEOLIA est partenaire du programme Nice Ville du «sans contact mobile» ou «Near Field Communication» (NFC) porté par la Ville de Nice et la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur.



Au printemps 2010, le réseau de transport Ligne d'Azur exploité par ST2N Veolia Transport proposera à 3000 clients détenteurs d'un téléphone mobile NFC, distribué par Bouygues Telecom, Orange et SFR, un bouquet de services : information voyageurs, achat et validation de titres de transport, etc.

Le choix d'AirTag

Dans le cadre du projet « Nice Ville NFC » Veolia a choisi AirTag pour le développement de l'application embarquée (interface client) sur mobile NFC pour le rechargement et la consultation des titres de transports sur mobile.

L'application développée par AirTag permet d'étendre les services au-delà de la simple fonction de billetterie. Les téléphones NFC permettent d'acheter un titre de transport directement depuis son téléphone en tout lieu et à toute heure.

Elle autorise également la gestion des titres de transport, la consultation du solde des titres et des horaires permettant ainsi de rendre plus visible l'offre de transports publics et de

faciliter l'accès.

L'utilisateur pourra télécharger cette application en quelques secondes par le réseau (Over The Air) et celle-ci sera immédiatement utilisable.

Veolia Transport et AirTag sont membres associés de l'AFSCM (Association Française pour le Sans Contact Mobile) association à but non-lucratif régie par la loi de 1901 qui a pour objectif de faciliter le développement technique et de promouvoir les services sans contact mobile.

À propos d'AirTag :

Fondée en 2006, [AirTag est la première entreprise](#) européenne innovante proposant une plateforme de Shopper Marketing sans contact et NFC. AirTag développe et exploite pour des

marques et des enseignes des services de fidélisation, paiement, publicité interactive, couponning, ticketing etc.

Basée à Vanves, AirTag fournit des solutions intégrées : applications embarquées, plateforme applicative et de téléchargement et infrastructures dédiées (lecteurs, affiches, tags, bornes, etc.).

AirTag est membre associé de l'AFSCM (Association Française du Sans Contact Mobile)